

1) Stratégie développement des modes doux et notamment du vélo sur le pays mornantais

La Communauté de Communes s'est engagée dans une démarche de transition énergétique, la promotion de l'éco-mobilité constituant l'un des axes de travail du projet de territoire et du plan de mandat.

Le transport routier sur le territoire du pays Mornantais est le principal responsable des émissions de gaz à effet de serre (49% en 2012, 52% en 2015) et le secteur le plus énergivore (41% en 2012, 46% en 2015). Afin d'améliorer la qualité de l'air et réduire la dépendance aux produits pétroliers, il est crucial de soutenir des solutions de transports alternatives et diversifiées par rapport à la voiture individuelle.

L'enquête ménage déplacements réalisée par le SYTRAL en 2015 sur l'Ouest Lyonnais montre que la moitié des déplacements est inférieure à 3 km. Malgré cela, la part modale des modes doux n'est que de 25.8% (25% pour la marche et 0.8% pour le vélo) contre 64.3% pour la voiture.

Par ailleurs, l'essor du vélo à assistance électrique ouvre de nouvelles possibilités lorsque le relief ou la distance deviennent une contrainte.

Dans la continuité du plan de déplacements élaboré en 2010 et afin d'affiner les modalités pour favoriser la pratique du vélo et de la marche, il s'est avéré nécessaire de disposer d'une cartographie recensant les itinéraires existants et à aménager. La collectivité s'est donc appuyée sur l'intervention d'un stagiaire pour réaliser cette mission en lien étroit avec les communes et un groupe de travail citoyen. Son travail de terrain a permis d'identifier les pistes d'aménagements pour chacune des communes rencontrées, **principalement pour des itinéraires à vocation utilitaire**. Ses propositions ont été formalisées sous la forme de fiches techniques, communiquées aux communes en novembre dernier, dans l'idée que ces dernières identifient les actions prioritaires et réalisables (à court/moyen terme).

En lien avec le plan vélo lancé par le gouvernement en septembre 2018 et suite aux échanges avec les communes et le groupe de travail élargi à des personnes ressources (VEPM, associations de cyclo-cross ...), la CI Développement durable et Déplacements du 13 décembre 2018 a proposé une programmation du plan vélo sur 3 ans. Ce plan avait également été présenté au Bureau Elargi le 18 septembre 2018.

Deux axes d'intervention sont proposés avec différents niveaux d'actions :

- **« Développer un réseau de voiries adapté aux modes doux » : continuité, sécurité et confort des usagers.**

Ce 1^{er} axe comprend 3 volets d'intervention :

- aménager des itinéraires inter-villages sécurisés

2 options principales sont retenues : l'une consiste à mettre en place des voies partagées sur des itinéraires présentant peu de circulation (voirie communale de desserte) et l'autre à aménager des tronçons de chemins ruraux pour les rendre utilisables à la pratique du vélo

- implanter des stationnements vélos adaptés,

- mettre en place une signalétique d'orientation et de prévention sur les itinéraires aménagés.

- **« Conforter la pratique et mettre en place une culture vélo ».**

Il s'agit :

- d'une part d'aider à l'apprentissage et la remise en selle : animations scolaires et grand public, inciter à l'acquisition de vélos à assistance électrique pour les trajets domicile-travail ...,

- et d'autre part de favoriser la culture vélo : création d'une campagne de communication originale et ludique, mise en place d'un réseau des ambassadeurs mobilité douce avec le groupe déplacement citoyen ...

2) Les projets d'aménagement à court terme

Après la présentation générale du Plan Vélo, validé au préalable par l'ensemble des communes de la COPAMO, l'inter Commission d'instruction Voirie / Développement durable et Déplacement a défini des itinéraires cyclables intercommunaux à travailler en priorité, à savoir :

- liaison Mornant / St Laurent d'Agny / Taluyers
- liaisons vers la Zone d'activités des Platières depuis St Laurent d'Agny, Taluyers et Mornant,
- liaison Chaussan / Mornant.

En termes financiers, la commission finances a proposé dans la prospective financière une enveloppe de 100 000 € annuels pour la réalisation de ces projets.